

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU NORD KIVU
VILLE DE BUTEMBO
BUREAU URBAIN
DES AFFAIRES SOCIALES

ATTESTATION D'ENREGISTREMENT
N° 08/BUR.URB/AFF.SOC/V-B/03/3006

Je soussigné Madame KABUYAYA SIVYATSOMANA Germaine, Chef de Bureau Urbain des Affaires Sociales en ville de BUTEMBO, atteste par la présente que l'O.N.G.I. ou A.S.B.L. Vredeseilanden Country Office of R.D.C. en sigle VECO RDC.

Adresse : Quartier Vungi B, Rue Kinshasa, bâtiment Kamatex N° 274, Ville de Butembo.

Ayant comme objectif les activités suivantes :

1. Contribuer individuellement ou entant que membre d'une des associations partenaires de VECO RDC au changement structurel sur les plans politique, économique, social, individuel et culturel.
2. Respecter, protéger et assurer le droit fondamental de la population
3. Faire accéder la population à la nourriture à la fois qualitative et quantitative.

Elle est enregistrée et reconnue par mes services conformément au Décret-loi du 18 Septembre 1965, relatif aux associations sans but lucratif et qu'elle doit se conformer à l'arrêté N° CAB/MIN/AFF.SOC/060/95 du 07 juin 1995 du Ministre des Affaires Sociales fixant les conditions d'agrément des services d'action sociale ou centres privés à vocation sociale.

Fait à Butembo, le 8 décembre 2006

Le Chef de Bureau Urbain des Affaires Sociales en ville de BUTEMBO

Mme KABUYAYA SIVYATSOMANA Germaine



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX
PROVINCE DU NORD- KIVU
DIVISION PROVINCIALE DU NORD - KIVU

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT N° 09 /2007

Nous EMMANUEL CHIZUNGU SHAMURHIMA, chef de division provinciale de la justice et Garde des sceaux Du Nord- kivu à Goma, certifions que l'association sans but lucratif dénommée VREDESEILANDEN en sigle VECO-R.D.CONGO dont le siège social est établi dans la Province du Nord- kivu en République Démocratique du Congo, ayant déposé ses statuts en vue de l'obtention de la personnalité juridique.

Le dossier de cette association sans but lucratif est orientée au Gouvernorat de Province avec nos avis et considérations favorables pour compétence conformément à l'article 5 alinéa 2 de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique en République Démocratique du Congo.

Considérant l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 12/356 du 06 novembre 1957 telle que modifiée à ce jour et ordonnance loi n° 80-008 du 18 janvier 1980 portant création et fixation des attributions du Ministère de la justice, il est délivré à cette association un certificat d'enregistrement de son dossier pour lui servir des renseignements à qui de droit en attendant l'obtention de l'autorisation provinciale tenant lieu de l'acte juridique qui sera délivrée par le Ministère de la justice et Garde des sceaux.

Fait à Goma, le 14 / 02 /2007



LE CHEF DE DIVISION PROVINCIALE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX
Emmanuel CHIZUNGU SHAMURHIMA
Chef de Division

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
PROVINCE DU NORD - KIVU
DIVISION PROVINCIALE
B.P. 405 GOMA

ATTESTATION D'ENREGISTREMENT N° 08/DIVAS/N-K/AS/ ...001 / 2007...

En vertu de l'Ordonnance - loi n° 80-211 du 27 Août 1980 portant création du Ministère des Affaires Sociales, nous soussignés Madame Domitille RUSIMBUKA, Chef de Division Provinciale des Affaires Sociales du Nord - Kivu, attestons par la présente que l'ONG ou l'ASBL Vredeseilanden en sigle VECO RDCONGO

Adresse : 6, Av. de la Frontière en face Belle vue Clinique... Tél. 0998624467... Butembo, Quartier Vungi n° 274

A comme objectifs les activités sociales suivantes :
L'objet social de l'association est de contribuer à la coopération au développement et à la solidarité internationale. Elle peut développer toutes les activités qui contribuent directement et indirectement à cet objet.

Il (Elle) enregistré (e) et reconnu (e) par nos services conformément à la loi n° 004/2001 du 27/07/2001 portant dispositions générales aux Associations Sans But Lucratif et aux Etablissements d'Utilité Publique, et qu'il (elle) doit se conformer à l'Arrêté n° CAB/MIN/AFF. SOC/060/95 du 07 Juin 1995 fixant les conditions d'agrément des Services Sociales ou Centres Privés à vocation Sociale tel que confirmé par la note 0004/2001 du 28/07/2001 du Ministère des Affaires Sociales.

La présente attestation peut être annulée suite à la déviation des objectifs définis dans les statuts au détriment des populations cibles ou en cas d'atteinte à la Sécurité de l'Etat.

Le présent document est délivré à l'ONG susmentionnée pour valoir et servir ce qui est de droit.

Fait à Goma, le 14 / 02 / 2007

LE CHEF DE DIVISION PROVINCIALE
DES AFFAIRES SOCIALES

Madame Domitille RUSIMBUKA



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DU PLAN
DIVISION PROVINCIALE DU NORD-KIVU
B.P. 882 GOMA

CERTIFICAT PROVISOIRE D'IDENTIFICATION D'ONG N° 035 /DPD/NK/007..

- Le Ministère du Plan représenté en Province par sa Division Provinciale du Nord-Kivu ;
- En référence de l'Ordonnance N° 83-085 du 18 mars 1983 portant création du Ministère du Plan telle que complétée par le Décret N°03/027 du 16 septembre 2003 fixant les attributions des Ministères;
- Vu la loi N° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif (ASBL) et aux Etablissements d'utilité publique;
- En exécution de la lettre N° 01/468/CAB/GP-NK/97 du 14 février 1997 du Gouverneur de Province relative aux formalités à remplir par les ONG locales en guise de leur reconnaissance ;
- Après examen du dossier de l'organisation ci-dessous dénommée, approuvé conforme à la politique de Gouvernement en matière de développement socio-économique du pays :

CERTIFIE QUE l'organisation Vredeseilanden en sigle "VECO-RDC" ayant son siège social à Butembo est IDENTIFIEE sous N° 035 /DPD/NK/007.. Comme ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE DE DEVELOPPEMENT (ONG) autorisée à réaliser ses objectifs suivant le rayon d'action défini dans ses statuts en attendant le document définitif du Ministère du Plan au niveau central.

Le présent certificat peut être annulé suite à la déviation des objectifs définis dans les statuts au détriment de la population cible ou au cas d'atteinte à la sécurité de l'Etat.

Le présent document est délivré à l'ONGD susmentionnée pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Goma, le 14 / 02 / 2007

LE DELEGUE DU MINISTERE DU PLAN,

Tr. WILAMBO KALISA
Chef de Division



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DROITS HUMAINS



SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE
2^{ème} Direction Chargée des Cultes
Associations et E.U.P

N° JUST.& DH/SG/20/0544/2012

Accusé de réception n° F.92/...18.192

Reçu de Monsieur André MAYENGO FUAWANZOLELA, Représentant/ Président

Le dossier de l'Association Sans But Lucratif non Confessionnelle dénommée :
" VREDESEILANDEN COUNTRY OFFICE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO "

en sigle : " VECO "

dont le siège social est fixé Sur l'avenue Walikale n° 47

Commune de Kimemi, Ville de Butembo, Province du Nord-Kivu /RDC

Motif : Requête en Obtention de la Personnalité Juridique introduite le 17 avril 2012

- N.B
- > ce document n'est pas un agrément ou ne vaut pas une autorisation provisoire de fonctionnement.
 - > Sa validité est de 6 mois.
 - > Passé ce délai, le Ministère de la Justice et Droits Humains est en droit de rejeter ledit dossier et exiger la réouverture de la procédure administrative, tout comme le rattachement des frais dus au profit du Trésor Public.

Fait à Kinshasa, le 18 APR 2012

Le Directeur-Chef de Services
Des Cultes et Associations

Georges MFULU MABI MAKANDA



République Démocratique du Congo



Ministère du Plan
& Suivi de la Mise en oeuvre
de la Révolution de la Modernité

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT N° 049/PLI.AG.RE/2014

Le Ministère du Plan & Suivi de la Mise en oeuvre de la Révolution de la Modernité, en référence aux dispositions de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001, certifie que VREDESEILANDEN COUNTRY OFFICE EN RDC

« VECO » installée

en République Démocratique du Congo dans la Province de NORD-KIVU

District/Ville BUTEMBO, Territoire/Commune de KIMEMI

Rue : WALIKALE, N° 47, est enregistrée sous le numéro 049/PLI.AG.RE/2014 dans la

catégorie des ASBL, ONG, E.U.P. DE DEVELOPPEMENT. Domaine d'Intervention : AGRICULTURE

En foi de quoi, il lui est délivré le présent Certificat, valable pour 24 mois, et renouvelable à dater du 12 MARS 2016 pour lui permettre d'exercer les activités liées à sa vocation sur toute l'étendue du territoire national.

14 MARS 2014

Le Secrétaire Général au Plan

